



Projet Educatif Loisirs Enfance et Jeunesse

Sommaire

Page 2

PRESENTATION GENERALE L'HISTORIQUE

Page 3

LE PROJET EDUCATIF

I/ La finalité

II/ Les missions

Page 4

III/ Les buts

Page 5

Les structures

Page 6

Le personnel - 2009

Les projets pédagogiques.

PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre du présent projet éducatif, la Municipalité des Sorinières fixe **des orientations** relatives à la politique qu'elle entend mener, en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour répondre aux besoins **d'accueil et d'animation**, la commune met en œuvre des moyens en personnel et en locaux pour faire vivre des **structures d'accueil**.

Le projet éducatif et les projets pédagogiques qui en découleront, prennent en compte les constats suivants :

⇒ L'augmentation du travail des deux parents nécessite la mise en place d'accueil et de loisirs collectifs, pour répondre, suivant l'âge des enfants, à un besoin croissant de mode de garde.

⇒ Le temps de loisirs, choisi ou imposé, doit permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des moments de détente, de plaisir, de rencontre et constituer un cadre à leur épanouissement personnel dans une structure adaptée à leurs besoins.

⇒ L'enfance et l'adolescence sont des temps de construction de l'individu vers l'âge adulte qu'il convient d'accompagner pour tendre à un homme le plus libre possible dans une société la plus démocratique possible.

L'HISTORIQUE

A l'initiative de l'Amicale laïque des Sorinières, un centre aéré a été créé en 1970 et géré par cette amicale jusqu'à fin 1979.

A la demande de l'Amicale, le centre aéré a été municipalisé en 1980.

L'OMLC (Office Municipal Loisirs et Culture) a été créé en février 1986 et a pris la gestion du centre aéré. Il était constitué d'environ douze personnes :

- des élus municipaux (4 à 5 personnes)
- des représentants de parents d'élèves des écoles publiques et privées
- d'un représentant de l'école de peinture
- des directeurs de centres de loisirs
- du personnel de secrétariat de l'Espace jeunes.

L'OMLC a été dissout en janvier 98 et remplacé par une gestion municipale directe.

LE PROJET EDUCATIF :

I/ LA FINALITE

Permettre aux enfants et aux jeunes Sorinièrois de bénéficier de conditions permettant d'évoluer vers l'âge adulte, en mettant en valeur leurs capacités et potentiels.

Valoriser progressivement leurs prises d'initiatives, seuls ou en groupe, puis leurs prises de responsabilités, vers l'expérimentation de l'autonomie et de la vie en collectivité.

L'encadrement des enfants est assuré par des professionnels exerçant leurs missions sur l'ensemble du territoire communal dans le respect de la réglementation en vigueur, au sein de structures d'accueil adaptées à chaque tranche d'âge.

II/ LES MISSIONS

Trois missions sont confiées aux équipes d'animation des services municipaux des Sorinières :

A /. L'ACCUEIL :

déf. : Recevoir les différents publics enfants et jeunes, en se mettant en position d'écoute et d'attention, dans des lieux adaptés à chacun.

Recevoir avec la même attention les parents et familles des enfants accueillis.

B / : L'ANIMATION :

déf. : Mettre en place des actions adaptées, à partir des attentes des publics et /ou des propositions des professionnels, favorisant la curiosité, le dépassement de soi et la participation à la vie de groupe.

C /. LA COEDUCATION :

déf. : Concevoir une mission d'éducation de l'enfant, partagée en premier lieu avec les parents, l'école et les acteurs sociaux.

III/ LES BUTS :

A / L'ACCUEIL :

- 1) Favoriser l'accueil de tous sans distinction, en menant une politique tarifaire basée sur les quotients familiaux des ménages.
- 2) Répondre au mieux aux besoins des familles.
- 3) Accueillir les mineurs dans des structures municipales affectées à chaque tranche d'âge en proposant une démarche éducative concertée. Les tranches d'âges sont définies comme suit :
 - 0 – 5 ans : Petite Enfance.
 - 6 – 11 ans : Enfance.
 - 12 – 15 ans : Juniors.
 - 16 – 18 ans : Jeunes.

B / : L'ANIMATION :

- 1) Fédérer les initiatives individuelles en réalisations collectives et participatives.
- 2) Valoriser les réalisations des enfants auprès de leurs parents et de la collectivité.
- 3) Adapter les actions aux besoins des publics, en regard de leurs attentes exprimées.
- 4) Proposer aux enfants et aux jeunes de participer, en fonction de leurs capacités, à diverses manifestations dans un esprit citoyen, d'ouverture et d'échange.
- 5) Professionnaliser les agents en charge d'animation en soutenant leurs démarches de formation.

C / LA COEDUCATION :

- 1) Inscrire l'action des services au sein du réseau d'action sociale dans l'optique d'une actualisation des acquis de l'éducation populaire.
- 3) Associer les parents, les écoles et les associations locales aux actions de préventions initiées par la collectivité.
- 4) Inciter les parents à participer aux instances municipales de gestion des services.
- 5) S'inscrire dans une démarche de soutien à la parentalité au travers de groupes de réflexion et de projets concertés.

Devant l'importance de ces buts et la nécessité d'en faire profiter le maximum d'enfants et de jeunes, les tarifs ont été modulés en fonction des quotients familiaux. Un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libres ont été signés avec la CAF en 2004 afin d'améliorer l'accueil qualitatif et quantitatif dans les structures.

Un nouveau **Contrat enfance et jeunesse** doit renouveler ce partenariat **en 2009**.

LES STRUCTURES

Des structures sont mises en place pour l'accueil des différentes tranches d'âge :

De 3 mois à 4 ans : Le Multi accueil « les Oursons ».

*CCAS des Sorinières
1, rue de l'élan
44840 les Sorinières.*

- Accueils réguliers sous contrat : 2 jours maximum par semaine, par journée de 10 heures ou à la demi-journée (forfait 4 heures).
- Accueils occasionnels : sur réservation.

Agrément à 12 places les lundis et mercredis matin.
Agrément à 20 places les mardis, jeudis et vendredis.

De 3 mois à 4 ans : Le RAM des Sorinières.

*CCAS des Sorinières
1, rue de l'élan
44840 les Sorinières.*

Il conseille près de 115 assistantes maternelles sur la commune pour environ 400 agréments d'accueil d'enfants.

De 3 à 11 ans : Les accueils périscolaires des deux groupes scolaires publics.

Accueil périscolaire de la Tilleulière.

Accueil périscolaire du Clos du moulin.

De 3 à 11 ans : Centre de loisirs de l'Orée du Bois

*Orée du Bois
44 rue des Papillons
44840 LES SORINIERES*

De 3 à 6 ans : Centre maternel « Ecole Maternelle Clos du Moulin » (mercredi, petites vacances et été)

De 7 à 11 ans : Centre de l'Orée du Bois (toute l'année).

De 12 à 18 ans : Espace Jeunes

*Espace Jeunes
10 rue du Moulin
44840 LES SORINIERES*

Accueil à l'année de juniors et de jeunes qui propose un programme d'activité mensuel et des accueils libres en journées et soirées.

LE PERSONNEL - 2009

Relais assistante Maternelle :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants

Multi accueil « les oursons » :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants Directrice
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants adjointe
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 1 agent d'accueil et d'hygiène

Les Accueils Périscolaires :

- 6 animatrices permanentes CAP petite Enfance ou BAFA.

Centre de loisirs de l'Orée :

- 1 directrice BAFD
- 1 directrice adjointe (BAFD en cours)
- 8 animatrices permanentes BAFA
- 30 animateurs saisonniers BAFA

Espace Jeunes :

- 1 directrice BEATEP
- 1 animatrice BPJEPS
- 1 animateur BAFA, BAFD en cours
- 5 animateurs saisonniers BAFA

Personnel administratif :

- 1 Coordinateur Enfance Jeunesse DEFA / Attaché Territorial.
- 1 secrétaire comptable.

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques élaborés par les équipes doivent prendre en compte ce projet éducatif.

Ce projet concerne les structures RAM, Multi-Accueil, les Accueils périscolaires, le Centre de loisirs Orée du Bois et l'Espace Jeunes. Chaque service réfère à sa commission de tutelle des adaptations des projets et des bilans qu'il développe.

Ce projet sera réévalué tous les trois ans.